

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif, PA)

A *Heimbach Pascal Edmond Bernard*, né le 16 février 1962, ressortissant français, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 29 février 2000, le Département fédéral de justice et police, par décision du 28 avril 2000, a décidé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais

9 mai 2000

Département fédéral de justice et police